



Le 22 septembre 1959, le premier câble téléphonique sous-marin entre l'Europe et les États-Unis est inauguré.  
Un an plus tôt, les États-Unis lançaient le premier satellite de télécommunication...

A la Une

## PORTABILITÉ MOBILE : MODE D'EMPLOI

### ● PRÉSENTATION

La PNM (pour Portabilité du Numéro Mobile) est la possibilité pour un abonné d'un opérateur mobile, de conserver son numéro de téléphone tout en changeant d'opérateur. Cette démarche est totalement gratuite. Cependant, si l'abonné possède un forfait avec engagement, il devra s'acquitter de tout ou partie des mois d'abonnement restants.

### ● HISTORIQUE

Cette possibilité existe depuis juin 2003. A l'époque, la procédure « PNM V1 » était longue et complexe. Il fallait d'abord demander un bon de « portage » lors de la résiliation de son contrat, puis le fournir au nouvel opérateur au moment de la souscription du nouveau forfait. L'ensemble des démarches entre les deux opérateurs pouvaient durer jusqu'à deux mois !

### ● CE QUE DIT LA LOI AUJOURD'HUI

Depuis juillet 2005, la « PNM V2 » permet à l'abonné qui le demande de « changer d'opérateur tout en conservant son numéro dans un délai maximum de dix jours (6 jours ouvrables), sauf demande expresse de l'abonné » qui souhaiterait allonger ce délai (cf. **article L44 du Code des postes et des communications électroniques**).

Dans la pratique, l'abonné mandate l'opérateur receveur pour effectuer les démarches nécessaires auprès de l'opérateur donneur. Autrement dit, le nouvel opérateur s'occupe de tout, ou presque :-)

### ● PROCÉDURE

Comme pour l'ADSL, il ne faudra pas résilier sa ligne avant de demander la portabilité du numéro. Un numéro résilié ne peut plus être porté. Pour que le nouvel opérateur s'occupe de tout, il faudra cependant que l'abonné lui fournisse deux informations obligatoires :

- Son numéro de mobile
- Son RIO (pour Relevé Identité Opérateur)

S'il est facile de fournir son numéro de mobile, le RIO est une clé complexe, propre à chaque abonné. Ce relevé est composé d'une série de 12 caractères et pour l'obtenir, l'ARCEP a imposé à tous les opérateurs la mise en place de numéros dédiés.

La procédure est simple, il suffit d'appeler ce numéro puis de noter les deux informations importantes qui seront alors communiquées par un serveur vocal :

- La date de fin d'engagement, si l'abonné est encore engagé
- Le numéro RIO composé de 12 caractères (ces informations sont également envoyées par SMS dès la fin de l'appel)

Voici les numéros à composer selon les principaux opérateurs :

Opérateurs	Numéro du serveur vocal	Deux premiers chiffres du RIO
Bouygues Télécom	658	03
M6 Mobile	527	01
NRJ Mobile	675 767	57 (Orange) 64 (SFR)
Numericable	589	22
Orange	527	01
SFR	933	02
La Poste (ex Simplicime)	1804	61
Simyo	807	23
Universal Mobile	658	03
Virgin Mobile	843	49



[http://twitter.com/L\\_ADUF](http://twitter.com/L_ADUF)



<http://www.facebook.com/Association.des.Utilisateurs.de.Free>



Il vous suffit alors de fournir votre numéro de téléphone ainsi que votre RIO à votre nouvel opérateur. Une fois ces informations fournies, la portabilité se mettra alors en place et elle entraînera la résiliation automatique de l'ancien contrat.

DSLAM non joignable(s) : 0

Nous rappelons donc que l'abonné ne doit absolument pas résilier sa ligne lui-même s'il souhaite conserver son numéro.

Durant la procédure, l'abonné restera joignable sur son numéro depuis le réseau de l'opérateur qu'il quitte et se verra attribué un numéro temporaire par le nouvel opérateur. Moins de dix jours plus tard, l'ancien numéro sera alors porté vers le nouvel abonnement et le numéro temporaire deviendra inactif.

### • JE SUIS TOUJOURS ENGAGÉ, COMBIEN DEVRAIS-JE PAYER ?

L'appel au serveur vocal évoqué précédemment vous permettra d'obtenir votre RIO mais également votre date de fin d'engagement. En résiliant votre ligne avant la fin de votre engagement, vous serez redevable des mois restants :

- S'il s'agit d'un engagement 12 mois :

Vous devrez payer l'ensemble des mensualités restantes.

(exemple : la résiliation d'un abonnement de 40 euros par mois avec six mois d'engagement restants vous coûtera  $6 \times 40 = 240$  euros)

- S'il s'agit d'un engagement 24 mois et que vous souhaitez résilier après le 12<sup>ème</sup> mois :

Vous ne paierez qu'un quart des mensualités restantes.

(exemple : la résiliation d'un abonnement de 40 euros par mois avec six mois d'engagement restants vous coûtera  $6 \times 40 / 4 = 60$  euros)

- S'il s'agit d'un engagement 24 mois et que vous souhaitez résilier avant la fin du 12<sup>ème</sup> mois :

Vous devrez payer les mois d'abonnement restants jusqu'à la fin du 12<sup>ème</sup> mois puis ne paierez qu'un quart des mensualités restantes, du 13<sup>ème</sup> mois jusqu'à la fin de l'engagement.

(exemple : la résiliation d'un abonnement de 40 euros par mois avec 18 mois d'engagement restants vous coûtera  $6 \times 40 + 12 \times 40 / 4 = 360$  euros)

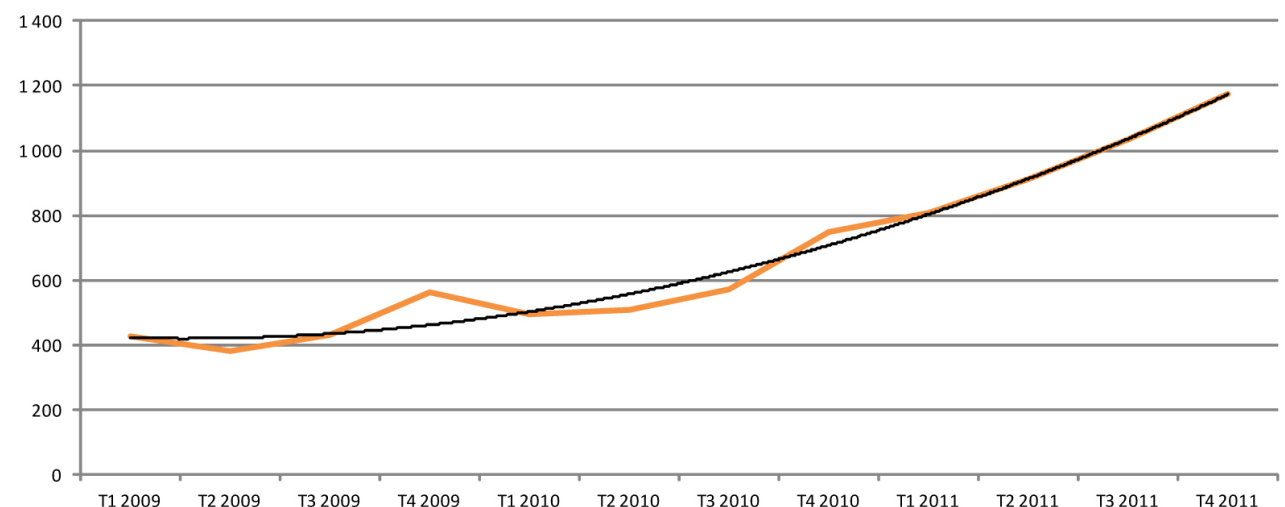
Pour un abonné qui aurait oublié sa durée d'engagement, les informations présentes en ligne sur le compte de l'abonné ou sur ses factures papier mentionnent très rarement cette durée. Pour le savoir, l'abonné sera souvent obligé de contacter son service client.

### • CONTEXTE ACTUEL

Depuis la mise en place de la portabilité des numéros mobiles il y a 8 ans, le nombre de numéros portés n'a cessé d'augmenter. Grâce aux chiffres de l'Observatoire de l'ARCEP, nous avons pu retracer cette évolution :

Période	T1 2009	T2 2009	T3 2009	T4 2009	T1 2010	T2 2010	T3 2010	T4 2010	T1 2011	T2 2011	T3 2011	T4 2011
Numéros portés (en milliers)	426	383	429	562	496	510	570	750	808	912*	1 036*	1 173*

\* prévisions



Entre fin 2009 et fin 2011, le nombre de numéros portés devrait presque doubler !



[http://twitter.com/L\\_ADUF](http://twitter.com/L_ADUF)



<http://www.facebook.com/Association.des.Utilisateurs.de.Free>



• ET DEMAIN ?

DSLAM non joignable(s) : 0

- En juin dernier, Eric Besson annonçait l'ouverture d'une consultation publique sur les dispositions réglementaires de la transposition de directives européennes plus connues sous le nom de «Paquet Télécom» (cf. <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/paquet-telecom-les-directives-europeennes-sur-la-voie-de-la-transposition>). Ces dispositions, qui devraient être publiées d'ici la fin du mois, imposeraient notamment que les portabilités soient effectuées en un jour ouvrable seulement (contre 10 aujourd'hui).

- Un amendement qui sera discuté le 28 septembre prochain propose de plafonner à 12 mois les durées d'engagement.

Ce guide à mettre en toutes les mains sera sans doute encore plus utile dans les mois ou les semaines qui viennent :-)

Si vous avez des remarques ou des suggestions, n'hésitez pas à envoyer un mail à : [assistance@aduf.org](mailto:assistance@aduf.org)



Spécial

**CONCOURS PHOTO : QUE LE MEILLEUR GAGNE !**

Les participations à notre concours photo sont désormais closes. Pour déterminer notre grand gagnant, les votes sont ouverts jusqu'au vendredi 30 septembre. Au final, nous avons validé plus de 30 clichés !

Pour voter, vous devez posséder un compte Facebook et cliquer sur les liens «J'aime» présents au-dessus de vos photos préférées (lots et modalités [ici](#)).

Rendez-vous ici pour découvrir la galerie :

<http://www.freenews.fr/gallery3/index.php/Ma-Freebox-en-vacances-2011>

Bonne chance à tous !



[http://twitter.com/L\\_ADUF](http://twitter.com/L_ADUF)



<http://www.facebook.com/Association.des.Utilisateurs.de.Free>

association des utilisateurs de free

ADUF newsletter